



## Demission suite à un refus de renouvellement de di

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
je suis infirmière titulaire en milieu hospitalier. je suis en disponibilité pour convenance personnel depuis le 01 / 11 / 2007, avec un accord écrit de la DRH pour exercer une activité libérale. j'ai débuté cette activité le 02/11/2007. j'ai oublié de faire le renouvellement de ma disponibilité 2 mois avant la fin, je l'ai fait le 29 septembre. ce renouvellement m'a été refusé, et le courrier me demande d'envisager ma réintégration pour nécessité de service. hors, il m'est impossible de retravailler en milieu hospitalier, de fait de mon activité libérale, et un contrat en cdi à temps partiel dans un laboratoire privé. quelles sont les démarches à faire? je vous remercie par avance, et vous prie d'agréer, madame, monsieur, mes sentiments respectueux.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

bonjour,  
je suis infirmière titulaire en milieu hospitalier. je suis en disponibilité pour convenance personnel depuis le 01 / 11 / 2007, avec un accord écrit de la DRH pour exercer une activité libérale. j'ai débuté cette activité le 02/11/2007. j'ai oublié de faire le renouvellement de ma disponibilité 2 mois avant la fin, je l'ai fait le 29 septembre. ce renouvellement m'a été refusé, et le courrier me demande d'envisager ma réintégration pour nécessité de service. hors, il m'est impossible de retravailler en milieu hospitalier, de fait de mon activité libérale, et un contrat en cdi à temps partiel dans un laboratoire privé. quelles sont les démarches à faire?

Vous pouvez tout à fait démissionner simplement, l'impossibilité que vous avez de faire votre préavis peut vous exposer à des dommages et intérêts.

En effet, l'administration hospitalière est en droit de demander réparation pour le préjudice liée à la cessation abusive du contrat.

Une telle alternative est toutefois en pratique extrêmement rare.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.